

## SEANCE DU 23 janvier 2019

**PRESENTS** : Mme. LAFFUT A., Bourgmestre-Présidente,  
MM. BAIJOT C, BOSSART L., DERO W., GERARD A., Échevins,  
MM. NOLLEVAUX Vincent, ARNOULD Véronique, MAGIN Ann, MAHIN  
Mélodie, MAHIN Antoine, JAVAUX Dany, DOS SANTOS Paulo,  
~~TOUSSAINT Christophe~~, DUCHENE Caroline, ARNOULD Stéphanie,  
BOSSICART Francis, CRISPIELS Clément, Conseillers,  
~~Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S, avec voix consultative,~~  
Mme DUYCK E., Directrice générale, secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

La Présidente ouvre la séance publique à 19 heures.

La Présidente du CPAS, Mme Michèle MARICHAL et le Conseiller communal Mr Christophe TOUSSAINT sont excusés.

1. Après des rectificatifs aux points 6, 7, 10 et 17, approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018.
2. Conformément au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, approuve, suite à l'installation du nouveau Conseil communal, en séance du 3 décembre 2019, le nouveau règlement d'ordre intérieur (ROI) du Conseil communal.
3. Approuve par treize voix 'pour' et trois abstentions (St. ARNOULD, F. BOSSICART et Cl. CRISPIELS) la Note de Politique générale – déclaration de politique communale 2018-2024 présentée par la majorité

Les Conseillers du groupe de la minorité justifient leurs votes par le fait qu'ils ne sont pas en accord avec certains projets présentés dans cette note de politique générale.

4. Désigne, à l'unanimité, comme suit ses représentants aux assemblées générales des intercommunales, pour la durée de la présente législature :

### **Intercommunale SOFILUX**

	<u><i>Nom prénom</i></u>	<u><i>adresse</i></u>	<u><i>gsm</i></u>	<u><i>Adresse email</i></u>
<b>1</b>	MAHIN Antoine	Rolibuchy, 32/7 à 6890 Libin	0471/89.61.99	<a href="mailto:antoine.mahin@gmail.com">antoine.mahin@gmail.com</a>
<b>2</b>	DOS SANTOS Paulo	Voie de la Hez, 168 à 6890 Ochamps	0476/06.72.78	<a href="mailto:paulo.santos110594@gmail.com">paulo.santos110594@gmail.com</a>
<b>3</b>	JAVAUX Dany	Rue de la Goutelle, 8 à 6890 Ochamps	0472/88.75.65	<a href="mailto:djavaux@gmail.com">djavaux@gmail.com</a>

4	TOUSSAINT Christophe	rue de Roumont, Glaireuse, 22 à 6890 Villance	0470/13.06.31	<a href="mailto:christophetoussaintglaireuse@gmail.com">christophetoussaintglaireuse@gmail.com</a>
5	ARNOULD Stéphanie	voie de la Hez, 181 à 6890 Ochamps	0496/76.71.21	<a href="mailto:stepharnould@hotmail.be">stepharnould@hotmail.be</a>

#### Intercommunales IDELUX, IDELUX Projets Publics et IDELUX Finances

	<u>Nom prénom</u>	<u>adresse</u>	<u>gsm</u>	<u>Adresse email</u>
1	LAFFUT Anne	rue Rhenauterme, 54 à 6890 Ochamps	0495/23.40.90	<a href="mailto:annelaffut@gmail.com">annelaffut@gmail.com</a>
2	ARNOULD Véronique	rue des Loches, 43/A à 6890 Smuid	0496/62.46.27	<a href="mailto:arnouldveronique3@gmail.com">arnouldveronique3@gmail.com</a>
3	MAGIN Ann	rue des Hêtres, 19 à 6890 Transinne	0496/14.68.10	<a href="mailto:maginann@hotmail.com">maginann@hotmail.com</a>
4	DUCHÊNE Caroline	rue Paul- Dubois, 86 à 6890 Libin	0498/53.94.75	<a href="mailto:c.duchene@gmail.com">c.duchene@gmail.com</a>
5	BOSSICART Francis	rue des Prés, 75 à 6890 Ochamps	0496/57.32.60	<a href="mailto:francisbossicart@gmail.com">francisbossicart@gmail.com</a>

#### Intercommunales A.I.V.E. et A.I.V.E. Secteur Valorisation et Propreté

	<u>Nom prénom</u>	<u>adresse</u>	<u>gsm</u>	<u>Adresse email</u>
1	BOSSART Luc	rue de Recogne, 31 à 6890 Libin	0496/91.70.48	<a href="mailto:lucbossart@librethubert.be">lucbossart@librethubert.be</a>
2	BAIJOT Christian	rue Pairée, 60 à 6890 Libin	0474/63.14.19	<a href="mailto:baijot.christian@hotmail.com">baijot.christian@hotmail.com</a>
3	MAHIN Antoine	Rolibuchy, 32/7 à 6890 Libin	0471/89.61.99	<a href="mailto:antoine.mahin@gmail.com">antoine.mahin@gmail.com</a>
4	DUCHÊNE Caroline	rue Paul- Dubois, 86 à 6890 Libin	0498/53.94.75	<a href="mailto:c.duchene@gmail.com">c.duchene@gmail.com</a>
5	BOSSICART Francis	rue des Prés, 75 à 6890 Ochamps	0496/57.32.60	<a href="mailto:francisbossicart@gmail.com">francisbossicart@gmail.com</a>

### Intercommunale VIVALIA

	<u>Nom prénom</u>	<u>adresse</u>	<u>gsm</u>	<u>Adresse email</u>
1	ARNOULD Véronique	rue des Loches, 43/A à 6890 Smuid	0496/62.46.27	<a href="mailto:arnouldveronique3@gmail.com">arnouldveronique3@gmail.com</a>
2	DERO Wendy	rue de Glaireuse, 103 à 6890 Libin	0476/85.86.94	<a href="mailto:w.dero@libin.be">w.dero@libin.be</a>
3	MAGIN Ann	rue des Hêtres, 19à 6890 Transinne	0496/14.68.10	<a href="mailto:maginann@hotmail.com">maginann@hotmail.com</a>
4	MAHIN Mélodie	rue de la Gare,32 à 6890 Villance	0479/91.88.59	<a href="mailto:mahin.melodie@gmail.com">mahin.melodie@gmail.com</a>
5	CRISPIELS Clément	rue du Commerce, 49 à 6890 Libin	061/65.54.64	<a href="mailto:clemad@skynet.be">clemad@skynet.be</a>

### Intercommunale IMIO

	<u>Nom prénom</u>	<u>adresse</u>	<u>gsm</u>	<u>Adresse email</u>
1	GERARD Alain	rue du Couvent, 34 à 6890 Transinne	0478/88.48.43	<a href="mailto:gerard.lamberment@gmail.com">gerard.lamberment@gmail.com</a>
2	DERO Wendy	rue de Glaireuse, 103 à 6890 Libin	0476/85.86.94	<a href="mailto:w.dero@libin.be">w.dero@libin.be</a>
3	BOSSART Luc	rue de Recogne, 31 à 6890 Libin	0496/91.70.48	<a href="mailto:lucbossart@libresthubert.be">lucbossart@libresthubert.be</a>
4	BAIJOT Christian	rue Pairée, 60 à 6890 Libin	0474/63.14.19	<a href="mailto:baijot.christian@hotmail.com">baijot.christian@hotmail.com</a>
5	ARNOULD Stéphanie	voie de la Hez, 181 à 6890 Ochamps	0496/76.71.21	<a href="mailto:stepharnould@hotmail.be">stepharnould@hotmail.be</a>

### Intercommunale ORES Assets

	<u>Nom prénom</u>	<u>adresse</u>	<u>gsm</u>	<u>Adresse email</u>
1	MAHIN Antoine	Rolibuchy, 32/7 à 6890 Libin	0471/89.61.99	<a href="mailto:antoine.mahin@gmail.com">antoine.mahin@gmail.com</a>
2	DUCHÊNE Caroline	rue Paul- Dubois, 86 à 6890 Libin	0498/53.94.75	<a href="mailto:c.duchene@gmail.com">c.duchene@gmail.com</a>
3	BOSSART Luc	rue de Recogne, 31 à 6890 Libin	0496/91.70.48	<a href="mailto:lucbossart@libresthubert.be">lucbossart@libresthubert.be</a>
4	BAIJOT Christian	rue Pairée, 60 à 6890 Libin	0474/63.14.19	<a href="mailto:bajot.christian@hotmail.com">bajot.christian@hotmail.com</a>
5	CRISPIELS Clément	rue du Commerce, 49 à 6890 Libin	061/65.54.64	<a href="mailto:clemad@skynet.be">clemad@skynet.be</a>

5. Avant de procéder aux divers votes pour la désignation des représentants communaux au sein des divers comités et associations, la Conseillère Stéphanie ARNOULD souhaite préciser que les candidatures de son groupe pour toutes les désignations ont été proposées afin de solliciter un droit de regard sur la Commune, de montrer aux citoyens leurs intérêts et leurs implications et non pas pour y faire de la figuration.
- La Bourgmestre précise qu'il est parfois préférable que des membres du Collège communal soit présents au sein de certaines institutions pour mieux assurer le suivi des décisions à prendre.

PROCEDE, au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin à l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations. Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

- Bulletins blancs ou nuls: 0

- Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Anne LAFFUT.	.....13.....
Mme ARNOULD Stéphanie	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constata que Mme Anne LAFFUT, candidate membre effectif ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages est élue.

La Directrice générale déclare que **Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre**, est élue membre effectif pour représenter la Commune de Libin à l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

6. A l'unanimité désigne les personnes suivantes pour représenter la Commune de Libin, au sein du Conseil d'administration de l'Agence Locale de l'Emploi de Libin :
  - 1) Mme. Josiane PIERRE, rue Lavaux, 23 à 6890 Anloy (majorité)
  - 2) Mme Wendy DERO, rue de Glaireuse, 103 à 6890 Libin (majorité)
  - 3) Mr. Mathias DEGIVE, rue du Congo, 9 à 6890 Ochamps (majorité)
  - 4) Mme. Isabelle RENAULD, rue de la Rochette, 44/D à 6890 Anloy (majorité)
  - 5) Mme. Marguerite THEIS, rue du Chêne, 14 à 6890 Transinne (minorité)
  - 6) Mme. Jacinthe FRERES, rue de Smuid, 16 à 6890 Libin (minorité).
  
7. Désigne les personnes suivantes pour représenter la Commune de Libin, au sein de la Commission Communal d'Accueil (Extrascolaire) :
  - 1) Mme Wendy DERO, Échevine de l'enseignement, membre effectif  
Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, membre suppléant
  - 2) Mme Mélodie MAHIN, Conseillère communale, membre effectif  
Mr Luc BOSSART, Échevin, membre suppléant
  - 3) Mme Stéphanie ARNOULD, Conseillère communale, membre effectif  
Mr Francis BOSSICART, Conseiller communal, membre suppléant.Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.
  
8. Désigne les personnes suivantes pour représenter la Commune de Libin, au sein du Conseil d'administration de la COPALOC :
  - 1) Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, membre de droit
  - 2) Mme Wendy DERO, Échevine de l'enseignement
  - 3) Mme Mélodie MAHIN, Conseillère communale
  - 4) Mr Luc BOSSART, Échevin
  - 5) Mme Stéphanie ARNOULD Conseillère communale
  - 6) Mr Francis BOSSICART, Conseiller communalCette désignation est faite pour la durée de la présente législature.
  
9. Désigne comme suit les représentants communaux au Conseil d'Administration de l'ASBL « La Maison du Tourisme du Pays de la Haute Lesse » à Redu, pour la durée de la présente législature:
  - 1) Mme Véronique ARNOULD, rue des Loches, 43/A à 6890 Smuid
  - 2) Mr Alain GERARD, rue Nouvelle 34 à 6890 Transinne
  - 3) Mr Clément CRISPIELS, rue du Commerce, 49 à 6890 Libin.
  
10. Désigne comme suit les représentants communaux au Conseil d'Administration de l'ASBL «La Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert» à Saint-Hubert, pour la durée de la présente législature:
  - 1) Mme Véronique ARNOULD, rue des Loches, 43/A à 6890 Smuid
  - 2) Mr Alain GERARD, rue Nouvelle 34 à 6890 Transinne
  - 3) Mr Clément CRISPIELS, rue du Commerce, 49 à 6890 Libin.Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

11. PROCÉDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin à l'ASBL Maison de la Culture de Marche en Famenne et de son suppléant.

-Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations.

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

Bulletins blancs ou nuls: 0

Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs et son suppléant</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mr Alain GERARD + suppléant Mme Caroline DUCHENE	.....13.....
Mr Francis BOSSICART + suppl. Mme Stéphanie ARNOULD	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constata que Mr Alain GERARD, candidat membre effectif et son suppléant Mme Caroline DUCHENE, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus.

La Directrice générale déclare que **Mr Alain GERARD**, est élu membre effectif et **Mme Caroline DUCHENE** est élue suppléant, pour représenter la Commune de Libin à l'ASBL de la Maison de Culture de Marche en Famenne.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

12. PROCÉDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin à l'Assemblée générale du GAL Nov Ardenne et ses deux suppléants et à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin proposé(e) au Conseil d'administration du GAL Nov 'Ardenne et son suppléant.

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations. Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0

-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs pour l'AG et leurs suppléants</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Anne LAFFUT + suppléants Mrs Luc BOSSART et Alain GERARD.	.....13.....
Mr Clément CRISPIELS + suppléants M. Francis BOSSICART et M. Stéphanie ARNOULD	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constata que Mme Anne LAFFUT, candidate membre effectif et ses deux suppléants Mrs

Luc BOSSART et Alain GERARD ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus.

La Directrice générale déclare que Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, est élue membre effectif pour représenter la Commune de Libin à l'Assemblée générale du GAL Nov'Ardenne avec deux suppléants Mrs Luc BOSSART et Alain GERARD.

<i>Nom et prénom des candidats effectifs et son suppléant à proposer pour le CA.</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Anne LAFFUT + suppléant M. Luc BOSSART.	.....13.....
Mr Clément CRISPIELS + suppléant M. Francis BOSSICART	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constate que Mme Anne LAFFUT, candidate membre effectif et son suppléants Mr Luc BOSSART ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus.

La Directrice générale déclare que Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, est élue membre effectif pour être présentée comme représentante de la Commune de Libin au Conseil d'administration du GAL Nov'Ardenne avec son suppléant Mr Luc BOSSART.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

13. PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'ASBL 'Contrat de rivière Lesse et affluents' et son suppléant et à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin proposé(e) au Conseil d'administration de l'ASBL 'Contrat de rivière Lesse et affluents' et son suppléant.

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations. Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0

-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs pour l'AG et son suppléant</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mr Luc BOSSART + suppléant Mr Christian BAIJOT	.....13.....
Mr Clément CRISPIELS + suppléant M. Francis BOSSICART	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constate que Mr Luc BOSSART, candidat membre effectif et son suppléant Mr Christian BAIJOT ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus.

La Directrice générale déclare que Mr Luc BOSSART, est élu membre effectif pour représenter la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'ASBL 'Contrat de rivière Lesse et affluents' avec son suppléant Mr Christian BAIJOT.

<i>Nom et prénom des candidats effectifs et son suppléant à proposer pour le CA.</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mr Luc BOSSART + suppléant Mr Christian BAIJOT	.....13.....
Mme Stéphanie ARNOULD + suppléant M. Francis BOSSICART	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constate que Mr Luc BOSSART, candidat membre effectif et son suppléant Mr Christian BAIJOT ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus.

La Directrice générale déclare que Mr Luc BOSSART, est élu membre effectif pour être présenté comme représentant de la Commune de Libin au Conseil d'administration de l'ASBL 'Contrat rivière Lesse et affluents' avec son suppléant Mr Christian BAIJOT.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

14. PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'ASBL 'La Grande Forêt de Saint Hubert' et son suppléant et à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin proposé(e) au Conseil d'administration de l'ASBL 'La Grande Forêt de Saint-Hubert' et son suppléant.

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations. Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0

-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs pour l'AG et son suppléant</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Véronique ARNOULD + suppléant Mr Alain GERARD	.....13.....
Mme Stéphanie ARNOULD + suppléant M. Francis BOSSICART	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constate que Mme Véronique ARNOULD, candidate membre effectif et son suppléant Mr Alain GERARD ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus.

La Directrice générale déclare que Mme Véronique ARNOULD, est élue membre effectif pour représenter la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'ASBL 'La Grande Forêt de Saint- Hubert' avec son suppléant Mr Alain GERARD.

<i>Nom et prénom des candidats effectifs et son suppléant à proposer pour le CA.</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Véronique ARNOULD + suppléant Mr Alain GERARD	.....13.....
Mme Stéphanie ARNOULD + suppléant M. Francis BOSSICART	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constate que Mme Véronique ARNOULD, candidate membre effectif et son suppléant Mr Alain GERARD ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus.

La Directrice générale déclare que Mme Véronique ARNOULD, est élue membre effectif pour être présentée comme représentant de la Commune de Libin au Conseil d'administration de l'ASBL 'La Grande Forêt de Saint-Hubert' avec son suppléant Mr Alain GERARD.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

15. A l'unanimité, désigne les personnes suivantes pour représenter la Commune de Libin, au sein des Assemblées Générales de la S.C.R.L. « Ardennes et Lesse » :

1) Mr Luc BOSSART, Échevin 2<sup>ième</sup> en rang, candidat au poste d'administrateur (C.D.H)

2) Mr Christophe TOUSSAINT, Conseiller communal (M.R.)

3) Mr Francis BOSSICART, Conseiller communal (M.R.).

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

16. PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin au Holding communal.

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations.

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0

-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Anne LAFFUT	.....0.....
Mme Stéphanie ARNOULD	.....16.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constate que Mme Stéphanie ARNOULD, candidate membre effectif, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages est élue.

La Directrice générale déclare que Mme Stéphanie ARNOULD, est élue membre effectif, pour représenter la Commune de Libin au Holding communal.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

17. PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin au Conseil de l'Enseignement.

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations.

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0  
-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs et son suppléant</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Wendy DERO + suppléant Mr Luc BOSSART	.....13.....
Mme Stéphanie ARNOULD + suppléant Mr Clément CRISPIELS	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constate que Mme Wendy DERO, candidate membre effectif, et son suppléant Mr Luc BOSSART ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus.

La Directrice générale déclare que **Mme Wendy DERO**, est élue membre effectif pour représenter la Commune de Libin au Conseil de l'Enseignement avec son suppléant Mr Luc BOSSART.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

18. PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'Agence Immobilière Sociale 'Centre Ardenne'.

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations.

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0  
-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mr Dany JAVAUX	.....13.....
Mme Stéphanie ARNOULD	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constate que Mr Dany JAVAUX, candidat membre effectif, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, est élu.

La Directrice générale déclare que Mr Dany JAVAUX, est élu membre effectif, pour représenter la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'Agence Immobilière Sociale 'Centre Ardenne' à Neufchâteau.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

19. PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin au Comité d'accompagnement du projet pilote du taxi social 'Locomobile'.

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations.

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0

-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Michèle MARICHAL	.....13.....
Mr Francis BOSSICART	.....3.....
Nombre total des votes	.....16.....
	...

Constate que Mme Michèle MARICHAL, candidate membre effectif, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, est élue.

La Directrice générale déclare que Mme Michèle MARICHAL, Présidente du CPAS, membre du Collège communal, est élue membre effectif, pour représenter la Commune de Libin au Comité d'accompagnement du projet pilote du taxi social 'Locomobile'.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

20. PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'Association d'assurances mutuelles Ethias.

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations.

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0

-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mr Alain GERARD	..... 0.....
Mr Clément CRISPIELS	.....16.....
Nombre total des votes	.....16.....

Constate que Mr Clément CRISPIELS, candidat membre effectif, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, est élu.

La Directrice générale déclare que Mr Clément CRISPIELS est élu membre effectif, pour représenter la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'Association d'assurances mutuelles Ethias.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

21. PROCÉDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'ASBL « EURO SPACE CENTER TRAINING ».

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations.

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0

-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Anne LAFFUT	.....13.....
Mme Caroline DUCHENE	.....15.....
Mr Christian BAIJOT	.....15.....
Mme Stéphanie ARNOULD	.....3.....

Constate que Mmes Anne LAFFUT, Caroline DUCHENE et Mr Christian BAIJOT, candidats membres effectifs, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, sont élus.

La Directrice générale déclare que **Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, Mme Caroline DUCHENE, Conseillère communale et Mr Christian BAIJOT, Échevin premier en rang**, sont élus membres effectifs, pour représenter la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'ASBL « EUROS SPACE CENTER TRAINING ».

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

22. A l'unanimité, désigne Madame Anne LAFFUT, Bourgmestre, Monsieur Christian BAIJOT, Échevin premier en rang et Monsieur Francis BOSSICART, Conseiller communale, comme représentants du Conseil communal au sein du Comité de concertation du C.P.A.S de Libin.

Les présentes désignations sont faites pour la durée de la législature.

23. Désigne les personnes suivantes pour représenter la Commune de Libin, au sein de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) :

- 1) Mr **Vincent NOLLEVAUX**, Conseiller communal, comme membre effectif et Mr Paulo DOS SANTOS, Conseiller communal, comme membre suppléant.
- 2) Mr **Dany JAVAUX**, Conseiller communal, comme membre effectif et Mr Christophe TOUSSAINT, Conseiller communal, comme membre suppléant.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

24. Désigne les personnes suivantes pour représenter la Commune de Libin, au sein du Conseil d'Administration de l'ASBL 'Libin Sport' de Libin :

- 1) Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre
- 2) Mr Christian BAIJOT, Échevin premier en rang.
- 3) Mr Dany JAVAUX, Conseiller communal.

- 4) Mr Vincent NOLLEVAUX, Conseiller communal.  
 5) Mr Paulo DOS SANTOS, Conseiller communal.  
 6) Mr Francis BOSSICART, Conseiller communal.  
 Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

25. Désigne les personnes suivantes pour représenter la Commune de Libin à la Commission Local de Développement Rural (CLDR) de Libin :

- 1) Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, membre effectif et  
 Mme Wendy DERO, Échevine troisième en rang, membre suppléant.  
 2) Mr Luc BOSSART, Échevin premier en rang, membre effectif et  
 Mr Antoine MAHIN, Conseiller communal, membre suppléant.  
 3) Mr Bajot Christian, Échevin premier en rang, membre effectif et  
 Mme Véronique ARNOULD, Conseillère communale, membre suppléant.  
 4) Mme Caroline DUCHENE, Conseillère communale, membre effectif et  
 Mr Paulo DOS SANTOS, Conseiller communal, membre suppléant.  
 5) Mr Clément CRISPIELS, Conseiller communal, membre effectif et  
 Mr Francis BOSSICART, Conseiller communal, membre suppléant.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

26. PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin au Comité de gestion et d'accompagnement de la Plate-forme bois énergie transcommunale.

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations.

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0

-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs + le suppléant</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Anne LAFFUT + suppléant Mr Christian BAIJOT	.....13.....
Mr Clément CRISPIELS	.....3.....
<i>Nombre total des votes</i>	.....16.....

Constate que Mme Anne LAFFUT, candidate membre effectif et son suppléant Mr Christian BAIJOT, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, sont élus.

La Directrice générale déclare que **Mme Anne LAFFUT**, Bourgmestre, est élue membre effectif et Mr Christian BAIJOT, Échevin premier en rang, membre suppléant, pour représenter la Commune de Libin au Comité de gestion et d'accompagnement de la Plate forme bois énergie transcommunale.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

27. PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection des représentants de la Commune de Libin à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'ASBL La Maison d'Urbanisme Famenne Ardenne (MUFA).

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations.

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0

-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs pour l'AG</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mr Luc BOSSART	.....13.....
Mr Vincent NOLLEVAUX	.....13.....
Mme Stéphanie ARNOULD	.....3.....
<i>Nombre total des votes</i>	.....16.....

Constate que Mrs Luc BOSSART et Vincent NOLLEVAUX, candidats membres effectifs, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, sont élus.

La Directrice générale déclare que **Mrs Luc BOSSART**, Échevin deuxième en rang et **Vincent NOLLEVAUX**, Conseiller communal, sont élus membres effectifs, pour représenter la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'ASBL La Maison d'Urbanisme Famenne Ardenne (MUFA).

<i>Nom et prénom des candidats effectifs pour le CA</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mme Luc BOSSART	.....13.....
Mme Stéphanie ARNOULD	.....3.....
<i>Nombre total des votes</i>	.....16.....

Constate que Mr Luc BOSSART, candidat membre effectif, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, est élu.

La Directrice générale déclare que **Mr Luc BOSSART**, Échevin deuxième en rang, Échevin de l'urbanisme, est élu membre effectif, pour représenter la Commune de Libin au Conseil d'administration de l'ASBL La Maison d'Urbanisme Famenne Ardenne (MUFA). Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

28. PROCEDE, en séance publique et au scrutin secret, à l'élection du/de la représentant(e) de la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'ASBL «Groupement d'Informations Géographiques» GIG.

Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre, assistée de MM. Paulo DOS SANTOS et Antoine MAHIN, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations.

Mme Esther DUYCK, Directrice générale, assure le secrétariat.

Seize conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun un bulletin de vote.

Seize bulletins de vote ont été distribués aux conseillers.

Seize bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

-Bulletins blancs ou nuls: 0

-Bulletins valables: 16

Les suffrages exprimés sur les seize bulletins de vote valables se répartissent comme suit:

<i>Nom et prénom des candidats effectifs</i>	<i>Nombre de voix obtenues</i>
Mr Luc BOSSART	.....13.....
Mr Francis BOSSICART	.....3.....
<i>Nombre total des votes</i>	.....16.....

Constate que Mr Luc Bossart, candidat membre effectif, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, est élu.

La Directrice générale déclare que **Mr Luc BOSSART**, Échevin deuxième en rang, est élu membre effectif, pour représenter la Commune de Libin à l'Assemblée générale de l'ASBL «Groupement d'Informations Géographiques » GIG.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

29. A l'unanimité, désigne les personnes suivantes pour représenter la Commune de Libin, au sein du Conseil d'administration de l'ASBL 'Maison de Village de Redu' à Redu :

- 1) Mme Michèle MARICHAL, Présidente du CPAS
- 2) Mr Alain GERARD, Échevin quatrième en rang
- 3) Mme Stéphanie ARNOULD, Conseillère communale.

Cette désignation est faite pour la durée de la présente législature.

30. Suite au renouvellement du Conseil communal le 3 décembre 2018, décide de lancer un appel à candidatures pour le renouvellement des membres de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de Libin et charge le Collège communal du suivi conformément à la législation en vigueur.

31. Suite au renouvellement du Conseil communal le 3 décembre 2018, décide de lancer un appel à candidatures pour le renouvellement des membres de la Commission Consultative Communale des Aînés (CCCA) de Libin et charge le Collège communal du suivi conformément à la législation en vigueur.

32. Suite au renouvellement du Conseil communal le 3 décembre 2018, décide de lancer un appel à candidatures pour le renouvellement des membres de l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration de l'ASBL 'Libin Sport' de Libin et charge le Collège communal du suivi conformément à la législation en vigueur.

33. Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4 du Code du Développement territorial et la demande d'avis du Conseil communal en la matière, décide, par treize voix 'pour' et trois abstentions (St. ARNOULD, F. BOSSICART et Cl. CRISPIELS), de n'émettre aucun avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 adoptant les liaisons écologiques visées à l'article D.II.2, §2, alinéa 4 du Code du Développement territorial

Les conseillers du groupe de la minorité estiment qu'ils n'ont pas eu assez de temps pour bien étudier ce dossier qui est important et contient des données très techniques.

La Bourgmestre précise que le dossier plus précis reviendra sur la table du Conseil.

34. Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales et la demande d'avis du Conseil communal en la matière,

décide, par treize voix ‘pour’ et trois abstentions (St. ARNOULD, F. BOSSICART et Cl. CRISPIELS), de n’émettre aucun avis sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales (R.I.E) :

- du projet d’arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 4 octobre 2018 modifiant divers textes en ce qui concerne les cours d’eau,
- du projet d’arrêté du Gouvernement wallon relatif aux notifications et aux autorisations qui peuvent être délivrées en application de l’article 58 bis de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature,
- de la cartographie des cours d’eau prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation des poissons.

Le groupe de la minorité justifie son vote pour les mêmes raisons que lors du vote du point précédent.

35. Dans le cadre de l’enquête publique relative à la révision du schéma de développement du territoire adopté par le Gouvernement wallon le 27 mai 1999 – Communication des résultats de l’enquête publique et la demande d’avis du Conseil communal en la matière, décide, par treize voix ‘pour’ et trois abstentions (St. ARNOULD, F. BOSSICART et Cl. CRISPIELS) :

- d’adopter l’avis de la commune de Libin avec les remarques telles que reprises ci-dessous :

#### **Opérationnalisation**

- Le législateur compte sur la responsabilisation des communes et donc aussi sur la capacité des communes pour assurer l’opérationnalisation du SDT. Toutefois, les petites communes rurales n’ont pas nécessairement cette capacité, que ce soit en termes de compétences et/ou de moyens.

-Par conséquent, pour assurer cette opérationnalisation, la Région doit développer des moyens et un encadrement suffisants pour permettre aux communes rurales de contribuer pleinement aux objectifs poursuivis par la Région et compenser le coût de la mise en place des politiques régionales par les pouvoirs locaux. (Voir avis de l’UVCW).

-Sur le fond, en ce qui concerne les politiques communales dans les différents domaines (production forestière, tourisme, environnement, logement,...), la commune de Libin demande qu’une certaine latitude lui soit permise dans la gestion du lien hiérarchique qui unit le SDT au Schéma de développement communal (SDC), voire supra communal, afin d’opérationnaliser les objectifs régionaux tout en prenant en compte les spécificités locales.

#### **Une vision métropolitaine négligeant l’indispensable complémentarité et interdépendance avec le milieu rural**

-Le SDT est développé à partir d’une vision axée sur le concept de métropolisation, par les « pôles », principalement les grandes villes et mégapoles dont celles voisines des frontières de la Région wallonne.

-Cette ruralité est pourtant constitutive de l’identité de la Région wallonne.

-Cette vision est lacunaire si on considère qu’à l’avenir la complémentarité et l’interdépendance entre les villes et le milieu rural devront être de plus en plus marquée et effective. Production alimentaire locale, circuits courts, diminution des besoins en transport etc. sont à développer non seulement aux abords des métropoles mais aussi dans la zone dite à développement endogène.

-Les « zones blanches » sur les cartes, que sont les « zones rurales », ont un rôle à plus d'un égard envers les pôles reconnus par le projet de SDT, sur le plan économique, social, environnemental, culturel. Leur rôle est spécifique et complémentaire.

-La commune de Libin demande dès lors de considérer comme autant d'atouts, les pôles de plus petite importance, certes, mais qui jouent néanmoins un rôle pour les territoires qu'ils desservent et d'insérer ces pôles dans les réseaux wallons et supra régionaux (transport ferroviaire, réseau numérique...).

-De plus, pour les pôles voisins et la Région dans son ensemble, ces pôles ruraux ont une certaine importance. Sur le plan économique, en termes de tourisme, de production de bois, ou encore en termes de nature, biodiversité et environnement, paysage, et autres valeurs de plus en plus importantes sur le plan sociétal. Ces valeurs seraient à valoriser tout en les préservant, dans un équilibre de développement entre la ville et le milieu rural.

#### **Mobilité : liaisons ferroviaires et bus**

-Les grands enjeux pour le monde rural sont la mobilité et en particulier l'accessibilité aux services et en l'occurrence aux pôles reconnus par le SDT.

-Dès lors, il faudrait que la Région wallonne investisse beaucoup plus qu'aujourd'hui dans les TEC et le réseau ferroviaire en veillant à assurer la déserte des communes rurales au niveau des villages. C'est une condition sine qua non pour le développement de la Région wallonne incluant le monde rural

#### **Agriculture et forêts**

-On note que le SDT veut « répondre aux besoins des entreprises de manière durable et économe du sol ». Il serait bon de préciser les besoins requis en cette matière, le sol et l'espace étant en effet des denrées rares à préserver.

-L'évolution des pratiques agricoles doivent être prises en compte, tant en termes de besoins que d'offres.

-Etant donné l'importance de la forêt à Libin, sur les plans économique, social, touristique et environnemental, une recommandation devrait la concerner à part entière afin de garantir une exploitation durable et l'amélioration de sa résilience aux changements climatiques.

#### **Liaisons écologiques**

En l'état, ces liaisons demeurent de portée sans doute trop générale pour qu'elles soient concrétisées à travers des actes d'aménagement. La manière dont il faut interpréter les traits discontinus figurant sur la carte laisse déjà cours à des interprétations différentes. Par ailleurs, la confrontation avec d'autres orientations découlant du SDT, notamment en termes de réseaux de transports, d'urbanisation, de projets économiques, n'est pas clairement exprimée et risque dès lors de mener également des interprétations différentes quant aux priorités à donner sur un territoire

#### **Vulnérabilité du territoire**

La notion d'adaptabilité du territoire aux changements climatiques n'est pas suffisamment prise en compte. Des mesures sont à mettre en œuvre sans tarder en milieu rural afin de réduire le ruissellement et l'érosion, favoriser l'infiltration des eaux et favoriser le stockage de l'eau de pluie (haies, agroforesterie, micro-barrages sur les petits cours d'eau, interdiction d'imperméabiliser les sols etc.).

#### **L'opérationnalisation du SDT**

A de nombreux endroits le projet de SDT précise que son opérationnalisation passera par les communes, et plus précisément au travers de leurs schémas de développement et d'orientation. Il rappelle ainsi que, contrairement aux outils locaux, le SDT n'a pas d'effets directs sur les projets d'urbanisation à venir. Il souligne par ailleurs qu'il « *n'a pas pour vocation à être un outil de gouvernance ou de programmation budgétaire*

*visant, pour exemple à orienter les subventions qui pourraient être accordées pour réaliser des équipements et infrastructures »*

Le SDT est donc avant tout un outil destiné à fixer des balises pour le développement territorial de la Wallonie à venir, les communes sont les premiers acteurs désignés pour sa mise en œuvre.

***Le SDT entend donc responsabiliser les communes dans la rencontre des objectifs régionaux qu'il fixe.*** Cette responsabilisation est un vecteur pertinent pour ***assurer, sur le terrain, le principe de subsidiarité et veiller par ce biais au respect des spécificités territoriales.*** Nous pouvons donc saluer cette volonté de collaboration et de respect de l'autonomie communale. Il importe cependant que cette responsabilisation soit ***accompagnée des moyens d'opérationnalisation et d'encadrement suffisant*** pour permettre aux villes et communes de contribuer pleinement aux objectifs poursuivis par la Région. Elle doit compenser ainsi intégralement le coût de la mise en place des politiques régionales par les pouvoirs locaux. A défaut, ces objectifs risquent de rester lettre morte ou, pire, leur non réalisation risque d'être reprochée aux autorités locales considérées, une fois le SDT adopté, comme les seules responsables de la mise en oeuvre du schéma.

### **Inscription de l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de la proximité.**

Nous insistons spécifiquement sur la partie reprise dans l'avis de l'intercommunale IDELUX et qui stipule: « L'économie de la connaissance ne doit pas se restreindre aux universités, mais doit aussi de baser également sur les centres de recherches, les activités présentes sur les parcs d'activités scientifiques (Galaxia, Novalis p.ex.), les entreprises dotées de centre d'innovation et les hautes écoles et centres de formations et de compétences »

En ce qui concerne le territoire de Libin, Galaxia n'est pas qu'un simple parc d'activité économique ou un simple Data Center. Il s'agit d'un pôle de développement de niveau international, le bi-pôle Redu-Transinne. Orienté vers le spatial et les nouvelles technologies, il bénéficie non seulement de la présence de l'Agence spatiale européenne, au travers du centre ESEC et de l'ESA Academy, de la présence de Galileo Integrated Logistics Support Centre (GILSC), de collaborations importantes avec le Grand-Duché de Luxembourg, d'une série d'infrastructures dédiées telles que le centre éducatif de l'ESA, un centre d'entreprises, ce dernier abritant le seul ESA Business Incubation Center. Par ailleurs, il jouera un rôle important dans Copernicus. Il nous semble primordial que le bi-site Redu – Galaxia intègre les atouts wallons mentionnés et cartographiés dans cet objectif, au même titre, par exemple, que le centre de compétence de Spa Francorchamps.

### **Les pôles touristiques**

Redu et son Village du Livre sont un fleuron du tourisme en Province de Luxembourg. Et l'Euro Space Center, centre spatial éducatif, se situe à deux pas (Transinne). Nouvellement installé, le Mudia (Musée Didactique d'Art), attraction d'une qualité exceptionnelle et musée d'art innovant qui retrace huit siècles d'art de manière ludique et interactive, attire une toute nouvelle clientèle. Ce n'est pas un hasard si Mudia s'est implanté à Redu ! L'offre touristique y est conséquente.

Redu occupe donc une position centrale dans une zone de potentialités touristiques et culturelles exceptionnelles dans un cadre unique et verdoyant, à la campagne, tout en restant accessible directement par la E411-A3.

Tous ces éléments touristiques nous semblent aussi primordiaux afin d'être intégrés dans les atouts wallons et cartographiés dans cet objectif.

- d'adopter l'avis de l'intercommunale IDELUX-AIVE sur le SDT de décembre 2018 ci-annexé ;

Le groupe de la minorité justifie son vote pour les mêmes raisons que lors du vote des points 34 et 35.

36. Marque, à l'unanimité, son accord sur la cession du droit de chasse du lot n° 7 'Chenne' et décide la cession du bail de location du droit de chasse du lot 7 dénommé «Chenne», d'une superficie totale 67 hectares 91 ares, adjugé au loyer annuel de base de 5.300,00 euros de Mrs André MUES et son associé Eddy BOUDAER, dénommés les 'cédant' à Mr Hendrik DANNEELS, Groenestraat, 6 à 9770 Kruishoutem, repreneur.  
-L'autorisation de cession ne s'accompagne d'aucune modification des conditions particulières et le repreneur devra assumer toute la responsabilité de l'application du cahier général des charges du droit de chasse dressé et adopté par le Conseil communal en date du 29 septembre 2011 et de son avenant arrêté par le Conseil communal en date du 15 mars 2012.  
La cession de location du droit de chasse a lieu pour une période se terminant le 30 juin 2024.  
La cession est adjugée aux mêmes conditions de prix que le bail initial signé le 30 avril 2012.  
Le cédant prendra en charge les frais d'enregistrement de l'acte de cession.
37. Décide,  
Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le rapport d'avancement des activités de la conseillère au 31 décembre 2018, tel qu'annexé au dossier.  
Article 2 : de charger le Collège Communal du suivi des activités.  
Article 3 : de transmettre copie de la présente au ministère subsidiant et à l'Union des Villes et Communes de Wallonie.
38. Décide, de marquer son accord pour un financement communal par subvention extraordinaire à l'ASBL 'Libin Sport', pour la partie non subsidiée par Infrasport (soit 699.102,90€ HTVA) pour les travaux de rénovation du complexe sportif de Libin et les installations du football club de Libin rue d'Hatrival, 173/A à Libin.
39. ARRETE:  
Article 1 : Sur un emplacement de stationnement situé sur l'accotement de plain-pied, rue du Commerce, à hauteur du numéro 26 le long de la RN 40, le stationnement est autorisé pour une durée maximale de TRENTE minutes.  
Article 2 : La signalisation routière sera placée conformément au Code de la route (E9a + additionnel «30 MIN. », ...).  
Article 3 : Les contrevenants au présent règlement seront punis des peines prévues par la loi.  
Article 4 : Le présent règlement sera soumis pour approbation au Service Public de Wallonie, Département du Réseau de Namur et Luxembourg, Direction des Routes de Luxembourg, Place Didier, 45 à 6700 à Arlon.
40. Marque, par treize voix 'pour' et trois voix 'contre' (St. ARNOULD, F. BOSSICART et Cl. CRISPIELS),  
- son accord de principe pour l'échange d'un chemin communal faisant partie du domaine public sis à Libin, à front de la route de Recogne, sans désignation cadastrale, d'une superficie mesurée graphiquement de 26 ares 75 centiares contre un terrain privé

appartenant à Mr Marc Saverys, sis à Libin route de Glaireuse, cadastré section C, n° 1100 /G2 d'une superficie de 96 ares, jouxtant une propriété communale  
-Les frais d'acte et d'enregistrement étant à charge du demandeur ;  
-Charge le collège communal de procéder à une enquête publique, de demander un projet d'acte et de soumettre le dossier complet au Conseil communal qui statuera définitivement.

Le Conseiller Clément Crispiels justifie son refus par le fait que la parcelle cédée, un chemin, a une grande valeur de convenance pour le demandeur, largement sous-estimée selon lui. Il offre en échange une parcelle sans aucune valeur de convenance. Par ailleurs, contrairement aux procédures traditionnelles, rien n'a été chiffré ni par le DNF ni par l'Enregistrement.

La Bourgmestre précise que cet échange a reçu l'avis favorable du DNF. de Libin et que celui-ci a choisi cette parcelle parmi toutes celles proposées par le demandeur. L'estimation a été faite par un bureau d'étude notarial comme la loi le permet. Le terrain échangé est d'une superficie trois fois supérieure à celle du chemin communal.

41. Décide, par treize voix 'pour' et trois voix 'contre' (St. ARNOULD, F. BOSSICART et Cl. CRISPIELS) :

-d'approuver la délibération du Collège communal en séance du 17 décembre 2018 relative aux décisions suivantes :

- 1) approbation du dossier de demande de subsides élaboré par IDELUX Projets publics ;
- 2) approbation du plan prévisionnel d'investissement au stade d'étude conceptuelle ;
- 3) engagement à prévoir au budget communal la quote-part non subsidiée des travaux et du suivi opérationnel, soit 20%
- 4) engagement à maintenir l'affectation touristique des aménagements subventionnés par le Commissariat général au Tourisme pendant un délai de quinze (15) ans prenant cours le 1er janvier qui suit l'année de la liquidation totale de la subvention. Dans le cas contraire, et s'il n'y a pas eu autorisation préalable du Ministre qui a le Tourisme dans ses attributions, il s'engage à rembourser le montant de la subvention perçue
- 5) engagement à conserver les caractères suivants à son équipement : évènementiel et ouvert à tous les utilisateurs (non discriminatoire) ;
- 6) engagement à entretenir en bon état les aménagements réalisés.

Le Conseiller Francis BOSSICART demande si ce projet ne fait pas double emploi avec le projet du PCDR dans les écoles de Redu.

La Bourgmestre précise qu'il n'y a pas de projet d'une halle ouverte dans le PCDR à Redu. Ce projet-ci est estimé à 500.000 euros avec une subvention de 80% du CGT. Cette halle pourra être utilisée par de nombreuses associations dans le cadre des nombreuses activités organisées à Redu.

42. A l'unanimité, approuve le cahier spécial des charges pour un marché de services ayant pour objet le dépôt-location et entretien de tapis anti-poussières absorbants – période de 09/2019 à 06/2022, pour un montant estimatif global de 13.196,96 € TVA comprise.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.

43. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de fournitures ayant pour objet la fourniture de fers et métaux pour l'année 2019, pour un montant estimatif de 10.000,00 € TVA comprise.  
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
44. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de services ayant pour objet la location et l'entretien de vêtements de travail 2019 à 2022, pour un montant estimatif global de 115.970,08 € TVA comprise.  
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
45. Approuve, moyennant l'ajout de la Maison de Village de Transinne et les fenêtres de toitures des écoles de Ochamps, le cahier spécial des charges pour un marché de services ayant pour objet le nettoyage des vitres des bâtiments communaux en 2019 avec une reconduction en 2020 et 2021, pour un montant estimatif global de 17.445,78 € TVA comprise.  
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
46. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet la tonte des pelouses et l'entretien des espaces verts en 2019, 2020 et 2021, pour un montant estimatif global de 141.882,18 € TVA comprise.  
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
47. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet l'entretien extraordinaire de voiries en 2019, pour un montant estimatif de 173.645,89 € TVA comprise.  
Le marché sera passé par procédure ouverte et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
48. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet la pose d'éléments linéaires à divers endroits sur la commune de Libin, pour un montant estimatif de 139.569,03 € TVA comprise.  
Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
49. Décide:  
- d'approuver la convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la première phase des plans de pilotage repris en annexe de la délibération.  
-de désigner Madame Wendy Dero, Échevine de l'enseignement comme référente d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la première phase des plans de pilotage
50. Arrête, les conditions de recrutement pour un(e) animateur-animateur pour l'Office du Tourisme, comme suit :

« La commune de Libin recrute un agent (H/F) à titre contractuel, mi-temps, échelle barémique D6 pour son Office du Tourisme situé à Redu.

**Profil recherché :**

- Titulaire d'un diplôme de niveau gradué ou bachelier en tourisme, communication, ou assimilé.

**Mission :**

- Assurer la mission d'accueil, d'information et d'animation touristique ainsi que toutes tâches, notamment administratives, liées à cette mission et au bon fonctionnement de l'Office du Tourisme communal.

**Compétences spécifiques :**

- Bonne connaissance des offres et des potentialités touristiques de la région ;
- Bonne connaissance du paysage institutionnel wallon en matière de politique touristique ;
- Bonne connaissance français/néerlandais. Des connaissances en anglais et allemand sont un atout supplémentaire ;
- Capacité à travailler de manière autonome tout comme en équipe ;
- Bonnes connaissances en informatique ;
- Compétences en tâches administratives ;
- Compétences rédactionnelles ;
- Atouts : créativité, proactivité, autonomie, dynamisme, méthodique, rigueur au travail, prise d'initiatives, capacité d'adaptation et esprit d'équipe ;
- Une expérience dans une fonction similaire est un atout supplémentaire.

**Conditions :**

- Passeport APE
- CDD à mi-temps du 01/03/2019 au 01/09/2019, avec possibilité de CDI au terme du contrat.
- Horaire variable et prestations certains week-ends
- Disposer d'un véhicule et du permis B

**Modalités de candidatures :**

- Envoyer ou déposer un CV et une lettre de motivation avant le 15 février 2019 à l'attention du Collège communal de Libin, Rue du Commerce, 14 – 6890 Libin, [e.duyck@libin.be](mailto:e.duyck@libin.be)
- **Contact et renseignements :** Véronique Wyns – Julie Fohal, Office du Tourisme de Libin, Place de l'Esro 60 - 6890 REDU. Tel : 061 65 66 99 »

51. Arrête, par treize voix 'pour' et trois voix 'contre' (St. ARNOULD, F. BOSSICART et Cl. CRISPIELS), les conditions de recrutement pour un agent technique h/f pour le service des Travaux, à titre contractuel, temps plein (38 heures semaine), échelle barémique D7.

**Profil du poste à pourvoir :** capacité à assurer plusieurs tâches et activités différentes (polyvalent) au sein du service Travaux communal, capacité à influencer et à fédérer un groupe (leadership), capacité à assurer son travail avec exactitude et exigence (rigueur), capacité à mener à bien la coordination des services (gestion d'équipe); expérience souhaitée en gestion d'équipe

**Finalité**

Au sein du service communal,

- garantir au quotidien l'exécution des travaux en conformité avec les engagements pris et dans le respect des principes d'organisation du service et de la législation en vigueur.

- organiser, diriger et contrôler les différentes interventions de ses équipes.
- assurer la gestion du personnel et l'élaboration du planning de travail de son équipe.

### **Conditions particulières pour le poste**

1. Être titulaire du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur à orientation technique
2. Disposer d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans un service technique
3. Posséder de réelles notions en voirie, égouttage, bâtiment, prévention et sécurité au travail.
4. Posséder une expérience dans la gestion d'équipe est un atout
5. Être en possession d'un permis B
6. Maîtriser la suite Office
7. Maîtriser le logiciel 3P est un atout
8. S'engager à suivre les formations nécessaires pour l'emploi
9. Accepter des prestations en soirée et week-end pour assurer le rôle de de garde au sein du service travaux communal
10. Disposer d'une connaissance générale du fonctionnement d'une commune

Les candidatures seront adressées au Collège communal, rue du Commerce 14 à 6890 Libin. La **clôture du dépôt des candidatures** en est fixée au **18 février 2018**.

Chaque candidature sera remise soit de la main à main contre récépissé, soit par recommandé postal avec accusé de réception, **la date de signature de l'accusé de réception faisant foi**. Les candidatures tardives ne seront pas prises en considération. Deux épreuves de sélection seront organisées dans le mois suivant la clôture des candidatures. Entrée en fonction souhaitée dans les meilleurs délais après désignation.

### **Conditions générales**

- Être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Commune, ou, dans les autres cas, être citoyen de l'Union Européenne ou non. Pour les citoyens hors de l'Union Européenne, être titulaire en possession d'un permis de travail et d'un permis de séjour à l'exception des cas de dispense énumérées à l'article 2 de l'A.R. du 09 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- Jouir des droits civils et politiques
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
- Satisfaire aux lois sur la milice
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer (appréciées en tenant compte de l'âge de l'agent)
- Être âgé de 18 ans au moins
- Réussir un examen de recrutement.

### **Titre minimal requis**

- Être titulaire du diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur

### **Profil du poste à pourvoir :**

- capacité à influencer et à fédérer un groupe (leadership),
- capacité à assurer plusieurs tâches et activités différentes (polyvalent),
- capacité à assurer son travail avec exactitude et exigence (rigueur)
- capacité à mener à bien la coordination des services (gestion d'équipe)
- expérience souhaitée en gestion d'équipe

### **Finalité**

-Garantir l'exécution des travaux en conformité avec les engagements pris et dans le respect des principes d'organisation de son service.

-Organiser, diriger et contrôler les différentes interventions de ses équipes.

### **Missions**

-Contribuer à la mise en œuvre des directives émanant des autorités hiérarchiques.

-Communiquer tout problème rencontré au sein des équipes à son supérieur hiérarchique.

-Définir des modes opératoires des travaux à réaliser par ses équipes.

-Ajuster et contrôler le planning sur la base des contraintes quotidiennes.

-Contrôler la réalisation finale des travaux de ses équipes.

-Veiller à la sécurité de ses équipes sur le chantier.

-Élaborer le planning de travail de son équipe.

-Superviser le bon déroulement des activités effectuées et en assurer le suivi.

-Assurer la gestion de la communication interne au sein de son équipe afin d'informer sur les attentes, les modalités d'organisation, les incidents, le règlement de travail, la sécurité, les formations, etc.

-Élaborer, les bilans périodiques des activités prises en charge.

### **Pièces à fournir par les candidats lors du dépôt de la candidature**

- lettre de candidature motivée

- curriculum vitae

- copie du diplôme requis

- extrait de casier judiciaire daté de moins de trois mois

- copie recto-verso de la carte d'identité

- copie du permis de conduire

Toute candidature ne comportant pas obligatoirement l'ensemble des pièces requises au jour de la clôture du dépôt des candidatures sera définitivement rejetée.

### **Réussir les épreuves en rapport avec l'emploi postulé**

La sélection comporte deux épreuves.

**Épreuve éliminatoire** : épreuve écrite comportant un rapport sur un sujet d'ordre technique (avec prise en compte de l'orthographe dans la cotation de la copie).

Seuls les candidats qui ont réussi l'épreuve éliminatoire participeront à la **deuxième épreuve** consistant en un entretien à bâtons rompus, destinée principalement à apprécier les connaissances des candidats, leur maturité, leur présentation et la manière dont ils envisagent l'organisation du travail et à la gestion du personnel dont ils auront la charge.

52. Arrête, par treize voix 'pour' et trois voix 'contre', les conditions de recrutement pour un agent technique en chef h/f pour le service des Travaux, pour un agent technique (H/F) à titre contractuel, temps plein (38 heures semaine), échelle barémique D9.

### **Description de la fonction**

L'agent recruté devra assurer la fonction de chef du bureau technique communal chargé des tâches suivantes :

- Suivi technique, administratif et budgétaire des dossiers travaux ; contrôle des chantiers (bâtiments, voirie, égouttage, éclairage public ...) ; visite de chantiers, réunion de chantier et de coordination, rédaction de PV et de rapports de suivi, contrôle et suivi des états d'avancement, courriers, contrôle et approbation des décomptes finaux, réceptions provisoires et définitives,
- Elaboration de cahier spécial des charges ; suivi des projets avec les bureaux d'étude externes ; réunions préliminaires en préparation de projets
- Élaboration du budget annuel pour le service Travaux communal ; participation au PST ; élaboration de projets et plans en fonction des nécessités et priorités communales ;

- préparation, contrôle et présentation des dossiers au Collège communal et au Conseil communal ; réunions relatives au fonctionnement du service et de l'administration
- Lancement et suivi des marchés publics (marché de service, marché de fournitures, location de matériel ...)
  - Démarches administratives auprès des pouvoirs subsidiaires ou de tutelle ; préparation et suivi des dossiers subsidiés
  - Contacts et suivi avec les organismes de contrôle, les bureaux d'études et les entreprises
  - Coordination avec le service Travaux communal et ses responsables.

#### **Conditions particulières pour le poste**

1. Etre titulaire du diplôme de l'enseignement supérieur de type court à orientation technique
2. Disposer d'une expérience professionnelle dans un service technique ou un bureau d'études est un atout
3. Posséder de réelles notions dans les domaines du bâtiment, de la voirie, de l'égouttage et de l'éclairage public
5. Être en possession d'un permis B
6. Maîtriser l'outil informatique
7. Maîtriser le logiciel 3P est un atout
8. S'engager à suivre les formations nécessaires pour l'emploi
9. Être disponible en fonction des nécessités du service ; accepter des prestations en soirée et week-end pour assurer le rôle de garde au sein du service travaux communal
10. Disposer d'une connaissance générale du fonctionnement d'une commune
11. Avoir une bonne connaissance de la législation relative aux marchés publics

Les candidatures seront adressées au Collège communal, rue du Commerce 14 à 6890 Libin.

La **clôture du dépôt des candidatures** en est fixée au **28 février 2019**.

Chaque candidature sera remise soit de la main à main contre récépissé, soit par recommandé postal avec accusé de réception, **la date de signature de l'accusé de réception faisant foi**. Les candidatures tardives ne seront pas prises en considération. Deux épreuves de sélection seront organisées dans le mois suivant la clôture des candidatures. Entrée en fonction souhaitée dans les meilleurs délais après désignation.

#### **Conditions générales pour le poste**

- Être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Commune, ou, dans les autres cas, être citoyen de l'Union Européenne ou non. Pour les citoyens hors de l'Union Européenne, être titulaire en possession d'un permis de travail et d'un permis de séjour à l'exception des cas de dispense énumérées à l'article 2 de l'A.R. du 09 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers.
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer
- Jouer des droits civils et politiques
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction
- Satisfaire aux lois sur la milice
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer (appréciées en tenant compte de l'âge de l'agent)
- Être âgé de 18 ans au moins
- Réussir un examen de recrutement.

#### **Épreuves en rapport avec l'emploi postulé**

Une épreuve éliminatoire et une épreuve orale seront organisées en rapport l'emploi proposé. La réussite de l'épreuve éliminatoire conditionne l'accès à l'épreuve orale définitive.

**Épreuve éliminatoire** : épreuve écrite comportant un rapport sur un sujet d'ordre technique (avec prise en compte de l'orthographe dans la cotation des copies).

Seuls les candidats qui ont réussi la première épreuve (au moins 50% ) participeront à la **deuxième épreuve** consistant en un entretien à bâtons rompus, destinée principalement à apprécier la maturité des candidats, leur présentation, leur niveau de connaissance et la manière dont ils envisagent l'organisation du travail.

**Pièces à fournir par les candidats lors du dépôt de la candidature**

- lettre de candidature motivée
- curriculum vitae
- copie du diplôme requis
- extrait de casier judiciaire daté de moins de trois mois
- copie recto-verso de la carte d'identité
- copie du permis de conduire

Toute candidature ne comportant pas obligatoirement l'ensemble des pièces requises au jour de la clôture du dépôt des candidatures sera définitivement rejetée.

53. A l'unanimité, décide d'approuver les comptes et bilans et rapport d'activités des groupements ou associations locales :

- Maison de Village de Anloy
- ASBL Cercle d'Histoire et Traditions de Libin
- ASBL Karaté Club Shito Kai Ochamps
- Point Culture mobile (La Médiathèque)
- Salle Paroissiale Saint-André de Ochamps

La Présidente clôture la séance publique.